

### ***Arrêté du Maire portant réglementation de la circulation et du stationnement Impasse de la Confrérie***

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20 ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu la demande de l'entreprise FAURIE SAS ST AUNES – TSA 70011 – Chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX réceptionnée en mairie le 24/02/2026,  
Considérant l'obligation de réglementer la circulation et le stationnement Impasse de la Confrérie à compter du 03/03/2026 **pour des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement**,

#### **Arrête**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 03/03/2026 et pour une durée de 60 jours soit jusqu'au 03/05/2026, une fermeture à la circulation sera mise en place (sauf riverains) dans l'Impasse de la Confrérie.



**Art. 2.** – Le stationnement au droit du chantier sera interdit pendant la durée des travaux.

**Art. 2.** – Cet arrêté sera affiché en mairie ainsi qu'à l'entrée de la rue concernée.

**Art. 3.** - La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise. Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Art. 4.** - La Secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- L'entreprise FAURIE SAS ST AUNES
- Gendarmerie de SAINT MATHIEU DE TREVIERS

A Le Triadou le 27/02/2026

Le Maire,  
Pascal VABRE



**L'autorité territoriale,**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)